

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal convoqué le 12 décembre 2007 pour une réunion extraordinaire, s'est réuni en séance publique le **JEUDI 13 DECEMBRE à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ, M. GAUDEFROY, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ.

Conseillers municipaux : M. PAJCZER, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. BOURLIER, Mme THIEBAUT, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, M. THIOBANE, Mme BRISSON, M. BEAULIET, M. LAUR, Mme JAL, Mme RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, Mme LEPEU, M. LE POULAIN (part à 20 h 20 puis revient à 20 h 30 - quitte la séance à 20 h 55 avant le vote).

POUVOIRS

Mme VINTRAS-DUPONT à Mme BONNIN
Mme NISSEN à M. GADAN

EXCUSEE

Mme COPELAND

ABSENTS

M. LESCOUZERES
Mme DURAND
M. FRANZI

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme JAL, secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

* * * * *

Après un exposé de M. le Maire, ce dernier propose à l'assemblée l'adoption d'une motion contre le projet du Département, de doubler le gabarit de la RD231.

Des interventions s'ensuivent.

MOTION CONTRE LE PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RD231-

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, adopte la motion suivante :

Considérant le constat fait par les services de l'Etat et les collectivités concernées de la nécessité d'un aménagement progressif de la traverse NORD/SUD entre le Val d'Europe et Lagny-sur-Marne, c'est-à-dire la RD 231,

Considérant les réunions du comité technique et du comité de pilotage qui ont eu lieu,

Considérant les différents scénarii qui ont été proposés lors de ces réunions,

Considérant le fait que la Ville de Lagny-sur-Marne, bien que consciente de la nécessité de gérer ce phénomène d'accroissement de la circulation dans le secteur, s'est toujours opposée aux projets qui aboutiraient à transformer la RD 231 en "autoroute",

Considérant le comité de pilotage du 11 décembre 2007, au cours duquel le seul scénario présenté consiste à doubler l'actuelle RD 231, entraînant une dégradation notable des conditions de vie des riverains immédiats et des habitants des quartiers des Coteaux et d'Orly Parc,

Le Conseil Municipal de Lagny-sur-Marne exprime son opposition formelle au projet exposé le 11 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire lève la séance à 20h57

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY